



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL ACADÉMIQUE

Formation Plénière

Séance du Vendredi 20 mars 2015

Le vendredi 20 mars 2015, à 9h00, les membres composant le Conseil Académique de l'Université de Montpellier, dûment convoqués le 11 mars 2015, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier, en Salle des Actes - Site du Triolet.

Membres présents avec voix délibératives :

E. BARANES - J. BELLOC - C. BOOTH - V. BULTEL - S. CHAUDESAIGUES-CLAUSEN - T. DANIEL - V. DESBOIS - F. FAVIER - A. FAVRY - A. FICHARD-CARROLL - B. GIBERT - Y. GUITT-HOCHET - J. HAINES - M. JOAB - A. JOUBAULT - J. LARIONOVA - C. LAUER-LEREDDE - S. MALARD - L. MARIN - C. MAUBERNARD - G. MAURIN - C. MAURIZY - K. MEKHNECHE - J. MÉRÉ - A. MIGNOT - A. MULLER - M. PAGES - J. PANETIER - C. PANIAGUA - M. PEETERS - M. PEREZ - J-P. RESPAUT - C. RETORE - F. RIOU - N. ROUCHE - L. SEEBERGER - M-C. SORDINO - F. VAROQUAUX.

Membres représentés avec voix délibératives :

J-M. BENOÎT - S. BERARD - K. BLAY-GRABARCZYK - M. BRETAGNON - A. CHASTELLAN - L. GARCIN - R. LE PARC - G. LUTFALLA - S. MARY - M. MONDAIN - E. MOULIS - S. NAREJOS - C. PERRAUDIN - F. PIERROT - M-P. QUESSADA - O. STRAUSS - A. VINCENT-FAGOT.

Membres absents :

J. BARBÉ - I. BORIES-AZEAU - A. DAGUERRE-DE-HUREAUX - J. DESPLAN - E. DE SAN JUAN - L. DUVAL - C. FABRE - D. FELBACQ - C. FOURNIER - G. GALUSTIAN - M. HERZLICH - E. LAVIGNE - S. LUMBROSO - M. MARTINEZ - G. MERCIER - J. MERCIER - B. NEGRIER - B. PELLET-FRAYSSINOX - C. PERRIN - J-P. PIN - R. PLANTON - J-P. PROST - M. SALA - M. VASSAL - L. WEIL.

Membres présents avec voix consultatives :

P. AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier.

Membres invités :

F. HENN, Vice-Président délégué aux relations internationales.
F. GASSOT, Directrice adjointe - DRH.
P. GILLES, Adjoint au chef de service du Personnel Enseignant.
V. ROSAZ, C. FASTREZ, Bureau gestion et suivi des conseils d'établissement.

Membres en exercice : 80

En début de séance : 55 présents et représentés (membres présents : 38, membres représentés : 17).

Les membres présents formant au moins la moitié des membres en exercice, le conseil peut délibérer en application de l'article 14 des statuts de l'Université.

Monsieur le Président ouvre la séance et propose de désigner Monsieur Timothée DANIEL, secrétaire de séance, ce qui est accepté à l'unanimité.

Ces formalités remplies, le Président de l'Université de Montpellier aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.